



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'AUVERGNE**

Numéro SIRET : 216 301 242 00188

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Compte administratif

ANNEE 2018

Sommaire

	I. Informations générales (5)
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.1	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.4	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
p.7	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.8	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.9	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.10	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes (6)
	A - Eléments du bilan
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.11-12	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.13	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes
p.14	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.14	A4 - Etat des provisions
p.14	A5 - Etalement des provisions
p.15	Etat de l'actif immobilisé
p.16	Etat des subventions
p.17	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.18	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Fonctionnement
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA – Investissement
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement
	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
p.19	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
p.19	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties
	A10.3 - Opérations liées aux cessions
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
	A11 - Etat des travaux en régie
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
p.20	C1.1 - Etat du personnel
	C1.2 - Actions de formation des élus
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
	C3.2 - Liste des établissements publics créés
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	C3.6 - Identification des flux croisés
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.21	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget:

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec ou~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3);
 - ~~avec ou~~ sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et , en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3):

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°.....du.....):

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(3) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 358 638,81	G 338 740,13
	Section d'investissement	B 55 340,74	H 73 948,99

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) C= DEPENSES (si déficit) I= RECETTES (si excédent)	C 0,00	I 37 791,77
	Report en section d'investissement (001) D=DEPENSES (si déficit) J= RECETTES (si excédent)	D 0,00	J 8 212,81

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D 413 979,55	=G+H+I+J 458 693,70
---------------------------------------	------------------------	------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 358 638,81	=G+I+K 376 531,90
	Section d'investissement	=B+D+F 55 340,74	=H+J+L 82 161,80
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 413 979,55	=G+H+I+J+K+L 458 693,70

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	71 050,00	66 046,80	0,00	0,00	5 003,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 242,00	214 139,45	0,00	0,00	7 102,55
Total des dépenses de gestion courante		292 292,00	280 186,25	0,00	0,00	12 105,75
66	Charges financières	4 560,00	2 711,12	1 792,45	0,00	56,43
Total des dépenses réelles de fonctionnement		296 852,00	282 897,37	1 792,45	0,00	12 162,18
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	73 950,00	73 948,99			1,01
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73 950,00	73 948,99			1,01
TOTAL		370 802,00	356 846,36	1 792,45	0,00	12 163,19

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	463,77	0,00	0,00	536,23
70	Produits des services, du domaine et ventes...	7 500,00	8 775,52	0,00	0,00	-1 275,52
75	Autres produits de gestion courante	321 000,00	326 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
Total des recettes de gestion courante		329 500,00	335 239,29	0,00	0,00	-5 739,29
Total des recettes réelles de fonctionnement		329 500,00	335 239,29	0,00	0,00	-5 739,29
042	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	3 510,00	3 500,84			9,16
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 510,00	3 500,84			9,16
TOTAL		333 010,00	338 740,13	0,00	0,00	-5 730,13

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	37 791,77				
---	-----	-----------	--	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	Immobilisations corporelles	26 803,00	0,00	0,00	26 803,00
Total des dépenses d'équipement		26 803,00	0,00	0,00	26 803,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 850,00	51 839,90	0,00	10,10
Total des dépenses financières		51 850,00	51 839,90	0,00	10,10
Total des dépenses réelles d'investissement		78 653,00	51 839,90	0,00	26 813,10
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	3 510,00	3 500,84		9,16
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 510,00	3 500,84		9,16
TOTAL		82 163,00	55 340,74	0,00	26 822,26
Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	73 950,00	73 948,99		1,01
Total des recettes d'ordre d'investissement		73 950,00	73 948,99		1,01
TOTAL		73 950,00	73 948,99	0,00	1,01
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 8 212,81			

(1) DF 023 = RI 021; DI040 = RF042; RI040 = DF042; DI041 = RI041; DF043 = RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n° est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 046,80		66 046,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	214 139,45		214 139,45
66	Charges financières	4 503,57	0,00	4 503,57
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	73 948,99	73 948,99
	Dépenses de fonctionnement - Total	284 689,82	73 948,99	358 638,81

Pour information				0,00
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	3 500,84	3 500,84
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaires)	51 839,90	0,00	51 839,90
	Dépenses d'investissement - Total	51 839,90	3 500,84	55 340,74

Pour information				0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement";
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	463,77		463,77
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 775,52		8 775,52
75	Autres produits de gestion courante	326 000,00		326 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 500,84	3 500,84
Recettes de fonctionnement - Total		335 239,29	3 500,84	338 740,13

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			37 791,77
--	--	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		73 948,99	73 948,99
Recettes d'investissement - Total		0,00	73 948,99	73 948,99

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			8 212,81
---	--	--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires;

(2) Voir liste des opérations d'ordre;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Hors chapitres "opérations d'équipement";

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail des annexes IV A9);

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	Charges à caractère général (2)	71 050,00	66 046,80	0,00	0,00	5 003,20
60622	Carburants	31 500,00	29 905,47	0,00	0,00	1 594,53
60631	Fournitures d'entretien	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 000,00	52,50	0,00	0,00	947,50
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrat de presta. de services	500,00	369,39	0,00	0,00	130,61
61551	Matériel roulant	20 000,00	25 430,91	0,00	0,00	-5 430,91
6161	Multirisque	11 000,00	7 325,49	0,00	0,00	3 674,51
6184	Vers. à des Org. de formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6256	Missions	3 000,00	2 221,50	0,00	0,00	778,50
6355	Tx. et Imp. sur les véhicules	1 300,00	741,54	0,00	0,00	558,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 242,00	214 139,45	0,00	0,00	7 102,55
6331	Versement de transport	2 000,00	2 081,36	0,00	0,00	-81,36
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	600,00	578,22	0,00	0,00	21,78
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	2 100,00	1 965,83	0,00	0,00	134,17
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	1 050,00	346,89	0,00	0,00	703,11
64111	Rémunération principale	110 750,00	108 032,68	0,00	0,00	2 717,32
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	3 100,00	3 380,28	0,00	0,00	-280,28
64118	Autres indemnités	30 000,00	31 825,65	0,00	0,00	-1 825,65
64131	Rémunération	5 800,00	7 425,60	0,00	0,00	-1 625,60
64138	Autres indemnités	8 490,00	1 633,16	0,00	0,00	6 856,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 802,00	19 028,28	0,00	0,00	1 773,72
6453	Cot. aux caisses de Ret.	33 250,00	36 223,22	0,00	0,00	-2 973,22
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	398,17	0,00	0,00	2 101,83
6455	Cot. pour assurance du Pers.	500,00	1 220,11	0,00	0,00	-720,11
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6488	Autres charges	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		292 292,00	280 186,25	0,00	0,00	12 105,75
66	Charges financières (b)	4 560,00	2 711,12	1 792,45	0,00	56,43
66111	Intérêts réglés à échéance	5 400,00	5 351,24	0,00	0,00	48,76
66112	Intérêts rattachement ICNE	-840,00	-2 640,12	1 792,45	0,00	7,67
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d) (3)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		296 852,00	282 897,37	1 792,45	0,00	12 162,18
042	Op ordre de transfert entre sections (4) (5) (6)	73 950,00	73 948,99			1,01
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	73 950,00	73 948,99			1,01
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 950,00	73 948,99			1,01
043	Op ordre à l'intérieur sect fonct (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		73 950,00	73 948,99			1,01
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		370 802,00	356 846,36	1 792,45	0,00	12 163,19

Pour information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 792,45
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 640,12
= différence ICNE N - ICNE N-1	-847,67

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
- (4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;
- (5) Pour les comptes 67...: dont 675 et 676;
- (6) Pour le compte 6815: si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	463,77	0,00	0,00	536,23
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	1 000,00	463,77	0,00	0,00	536,23
70	Produits des services, du domaine...	7 500,00	8 775,52	0,00	0,00	-1 275,52
70878	par d'autres redevables	7 500,00	8 775,52	0,00	0,00	-1 275,52
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	321 000,00	326 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	321 000,00	326 000,00	0,00	0,00	-5 000,00
TOTAL= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		329 500,00	335 239,29	0,00	0,00	-5 739,29
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		329 500,00	335 239,29	0,00	0,00	-5 739,29

042	Op d'ordre de transfert entre sections (3) (4) (5)	3 510,00	3 500,84			9,16
777	Quote part subv invst	3 510,00	3 500,84			9,16
043	Op ordre à l'intérieur de la sect de fonct (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 510,00	3 500,84			9,16

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	333 010,00	338 740,13	0,00	0,00	-5 730,13
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	37 791,77
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires;
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;
(4) Pour les comptes 77... : dont 776;
(5) Pour le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	26 803,00	0,00	0,00	26 803,00
2182	Matériel de transport	26 803,00	0,00	0,00	26 803,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° (1 ligne par opé.) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 803,00	0,00	0,00	26 803,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 850,00	51 839,90	0,00	10,10
1641	Emprunts en francs ou Euros	51 850,00	51 839,90	0,00	10,10
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		51 850,00	51 839,90	0,00	10,10
45...1	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		78 653,00	51 839,90	0,00	26 813,10
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (4)	3 510,00	3 500,84	0,00	9,16
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 510,00	3 500,84	0,00	9,16
13918	Autres	3 510,00	3 500,84	0,00	9,16
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 510,00	3 500,84	0,00	9,16

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles de l'ordre)	82 163,00	55 340,74	0,00	26 822,26
--	------------------	------------------	-------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
--	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n° (1 ligne par opé) (2)				
Total des recettes d'opération pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	73 950,00	73 948,99		1,01
28182	Matériel de transport	73 900,00	73 898,59		1,41
28188	Autres	50,00	50,40		-0,40
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		73 950,00	73 948,99		1,01
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 950,00	73 948,99		1,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		73 950,00	73 948,99	0,00	1,01
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		8 212,81			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					403 400,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					403 400,00									
13 / 0338055	Banque Populaire	31/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	18 000,00	F		2,87	2,90	EUR	T	P	O	A-1
14 / 1217997	CDC	22/03/2012	30/04/2012	01/04/2013	133 400,00	F		4,23	4,24	EUR	A	P	O	A-1
15 / 00000829239	Crédit Agricole	19/12/2013	27/12/2013	01/01/2015	32 000,00	F		2,35	2,39	EUR	A	P	O	A-1
16 / 1169436	Crédit Agricole	31/07/2015	27/10/2015	01/10/2017	220 000,00	F		1,40	1,42	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					403 400,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2018											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2018 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		211 691,18					51 839,90	5 351,24	0,00	1 792,45
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		211 691,18					51 839,90	5 351,24	0,00	1 792,45
13 / 0338055	N	0,00		627,09	0,05	F		2,87	2 463,84	62,36	0,00	3,57
14 / 1217997	N	0,00		37 602,13	1,25	F		4,23	17 664,44	2 337,78	0,00	1 188,51
15 / 00000829239	N	0,00		0,00	0,00	F		2,35	8 280,85	194,60	0,00	0,00
16 / 1169436	N	0,00		173 461,96	6,75	F		1,40	23 430,77	2 756,50	0,00	600,37
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		211 691,18					51 839,90	5 351,24	0,00	1 792,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	4 produits					
	100,00 % de l'encours					
	211 691,18 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) 1 100,00 Biens ou catégories de biens amortis : Frais d'étude Frais d'insertion Logiciels Autocar Minibus Matériel bureau & informatique Autres matériel & outillage	Durée: 5 5 5 10 8 5 10 18 décembre 2008

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)						
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

au 31/12/2018

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
16	Logiciel Tachygraphie	24/04/2009	1	543,60	0,00	543,60	0,00
TOTAL COMPTE 2051, CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES				543,60	0,00	543,60	0,00
2	2/07 - Car scolaire type Récréo	14/12/1999	1	10 386,66	0,00	10 386,66	0,00
7	2/05 - Minibus Renault Master blanc	22/04/2004	4	9 262,32	0,00	9 262,32	0,00
8	2/10 - Trafic Microbus Renault	25/08/2005	5	10 503,26	0,00	10 503,26	0,00
10	2/16- Ford transit Combi 300	05/12/2007	7	0,00	0,00	0,00	0,00
11	2/17 - Transit Combi	13/12/2007	7	14 110,72	0,00	14 110,72	0,00
13	2/18 - Transit Combi	13/12/2007	7	14 110,72	0,00	14 110,72	0,00
14	2/20 - Master Combi + attache remorque	11/09/2008	8	18 724,76	0,00	18 724,76	0,00
15	Autocar Inter-Urbain Crossway	06/04/2009	10	181 100,19	18 110,02	162 990,18	18 110,01
17	Mini Bus Master Combi Renault	05/02/2010	8	15 378,58	1 922,34	15 378,58	0,00
19	Master Combi Mini Bus	22/06/2010	8	17 500,00	2 187,50	17 500,00	0,00
20	Mini bus Trafic Passenger	03/02/2012	8	15 317,65	1 914,71	11 488,26	3 829,39
21	Bus récréo Irisbus 55 places	16/05/2012	10	134 377,91	13 437,79	80 626,74	53 751,17
22	Sièges amovibles	25/10/2012	8	1 868,00	233,50	1 401,00	467,00
23	Trafic Passenger Authentique	23/05/2013	8	16 022,78	2 002,85	10 014,25	6 008,53
24	Trafic Passenger Authentique	25/02/2014	8	16 021,94	2 002,74	8 010,96	8 010,98
25	Trafic VP Passenger Authentique	09/09/2014	8	15 725,20	1 965,65	7 862,60	7 862,60
25	Trafic Passenger Authentique	09/09/2014	8	15 725,20	1 965,65	7 862,60	7 862,60
2015001	Master combi blanc mini bus	15/09/2015	8	24 315,57	3 039,45	9 118,35	15 197,22
2015002	Master combi blanc mini bus	15/09/2015	8	24 315,58	3 039,45	9 118,35	15 197,23
2015003	Car Crossway Line blanc 61 places	02/10/2015	10	180 816,50	18 081,65	54 244,95	126 571,55
2016001	Attelages pour mini bus DS-179-YT et DS-179-YT	17/02/2016	1	326,20	0,00	326,20	0,00
2016002	Trafic Passenger Life	22/07/2016	8	15 719,28	1 964,91	3 929,82	11 789,46
2017001	Trafic passenger Life 9 places 6 cv	08/08/2017	8	16 243,01	2 030,38	2 030,38	14 212,63
TOTAL COMPTE 2182, MATÉRIEL DE TRANSPORT				767 872,03	73 898,59	479 001,66	288 870,37
18	GPS Poids Lourds	15/02/2010	10	504,00	50,40	403,20	100,80
TOTAL COMPTE 2188, AUTRES IMMOB CORPORELLES				504,00	50,40	403,20	100,80
TOTAL GÉNÉRAL				768 919,63	73 948,99	479 948,46	288 971,17

ETAT DES SUBVENTIONS

Au 31/12/2018

N°FICHE	LIBELLÉ	DATE DE SIGNATURE	MONTANT NOTIFIÉ	SUBVENTION REÇUE	VALEUR BRUTE	REPRISE	CUMUL REPRISE	VNC
2015004	Acquisition 2 minibus service jeunesse	26/06/2015	28 006,73	28 006,73	28 006,73	3 500,84	10 391,33	17 615,40
TOTAL GÉNÉRAL			28 006,73	28 006,73	28 006,73	3 500,84	10 391,33	17 615,40

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		55 360,00	55 340,74
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		51 850,00	51 839,90
1641	Emprunts en francs ou Euros	51 850,00	51 839,90
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 510,00	3 500,84
13918	Autres	3 510,00	3 500,84

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	55 340,74	0,00	0,00	55 340,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		73 950,00	73 948,99
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		73 950,00	73 948,99
28182	Matériel de transport	73 900,00	73 898,59
28188	Autres	50,00	50,40

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponible	73 948,99	0,00	8 212,81	0,00	82 161,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	55 340,74
Ressources propres disponibles IV	82 161,80
Solde V = IV - II(3)	26 821,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1- ETAT DES ENTREES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A10.2- ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
	2/16- Ford transit Combi 300	14 110,71	7 ans	14 110,71	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		14 110,71					0,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		PERMANENTS A	PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)								
Directeur général des services								
Directeur général adjoint des services								
Directeur général des services techniques								
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53								
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)								
[...]								
FILIERE TECHNIQUE (c)			4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	5,00
Ingénieur principal	A	1,00		1,00	1,00			1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00			1,00
Adjoint technique 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00			1,00
Adjoint technique 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00	1,00		2,00
FILIERE SOCIALE (d)								
[...]								
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)								
[...]								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)								
[...]								
FILIERE SPORTIVE (g)								
[...]								
FILIERE CULTURELLE (h)								
[...]								
FILIERE ANIMATION (i)								
[...]								
FILIERE POLICE (j)								
[...]								
EMPLOIS NON CITES (k) (5)								
[...]								
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)			4,00	0,00	4,00	4,00	1,00	5,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

(3) emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

(5) par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT (6)						
[...]						
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif. TECH : Technique. URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation. PM : Police. OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 – ARRETE ET SIGNATURES

<p>Budget annexe Transports – CA 2018 Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE, le</p> <p>Le Maire, Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session</p> <p>A COURNON D'AUVERGNE, le</p>	<p>Nombre de membres en exercice.....</p> <p>Nombre de membres présents.....</p> <p>Nombre de suffrages exprimés.....</p> <p>VOTES: Pour.....</p> <p> Contre.....</p> <p> Abstentions.....</p> <p>Date de convocation/.../.....</p> <p style="text-align: right;">Les membres du Conseil Municipal (2),</p> <p style="text-align: center;">Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le/.../.....</p> <p style="text-align: right;">A COURNON D'AUVERGNE, le/.../.....</p>
---	---

(1) Compléter par 'le Président du conseil d'administration' ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,

(2) Compléter par 'conseil d'administration' ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...